

**DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES
POUR 2018/2019
HAUT-RHIN**

BUS (réseau TRACE)

Les attestations d'inscription pour pouvoir prétendre à un abonnement TRACE sont à retirer au secrétariat pour les collégiens uniquement.

Nous vous informons d'un changement de tarification scolaire sur les lignes régulières du Grand Est qui desservent le territoire de Colmar Agglomération à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les élèves originaires des communes, dont la liste est mentionnée ci-dessous, devront désormais souscrire un abonnement de transport de la TRACE.

**Agence Commerciale Trace
29 rue Kléber
68000 Colmar**

Le titre de transport proposé aux élèves sur le réseau TRACE est la carte «Pulséo». Une tarification réduite est accordée aux collégiens résidant dans une commune de Colmar Agglomération.

Communes concernées	Lignes Grand Est correspondantes
Jebnheim	Ligne 346 Artzenheim – Marckolsheim - Colmar
Muntzenheim	Ligne 346 Artzenheim – Marckolsheim - Colmar
Bischwihr	Ligne 346 Artzenheim – Marckolsheim - Colmar
Sundhoffen	Ligne 326 Weckolsheim – Dessenheim - Colmar
Sainte Croix en Plaine	Ligne 437 Colmar - Mulhouse
Walbach	Ligne 248 Soultzeren – Munster - Colmar
Zimmerbach	Ligne 248 Soultzeren – Munster - Colmar
Ingersheim	Ligne 248 Soultzeren – Munster - Colmar
Turckheim	Ligne 248 Soultzeren – Munster - Colmar
Niedermorschwihr	Ligne 157 Labaroche - Colmar

Il ne sera plus donné suite aux demandes d'abonnements gratuits sur le site web de la région Grand Est pour ces communes.

L'Agence Territoriale de la Région Grand Est de Mulhouse (4 avenue du Général Leclerc - CS 81298 - 680055 MULHOUSE CEDEX 1 - 03 89 36 66 70) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Saint André – Établissement Catholique d'Enseignement – Collège, LEG, LET, BTS

19, rue Rapp – 68000 COLMAR
Tél. 03.89.21.75.21 Fax 03.89.41.30.17 www.st-andre.com

Transports scolaires hors agglomération

La demande de transport scolaire se fera en ligne directement par les familles

<http://cartebus68.transports.grandest.fr>

Comme l'année dernière, l'inscription en ligne nécessite l'ouverture d'un compte en saisissant une adresse mail.

Le titulaire de cette adresse recevra en retour un mot de passe lui permettant de compléter le formulaire en ligne.

Les comptes ouverts en 2017-2018 restent utilisables pour l'inscription 2018-2019. Les personnes n'ayant pas conservé le mot de passe pourront utiliser la fonction « j'ai oublié mon mot de passe ».

En cas de difficultés à effectuer une démarche sur internet ou pour des questions, vous devez contacter le Pôle Transport du Conseil Départemental au 03 89 36 66 70.

SNCF

Les demandes d'abonnements SNCF sont à retirer au secrétariat.

Liaisons assurées conjointement

Pour les liaisons assurées conjointement par le train et les lignes régulières départementales, vous devrez opter entre l'un ou l'autre des deux abonnements, vous ne pouvez pas cumuler les deux modes de transport.

Rappel : les anciens élèves ne doivent pas oublier de faire leur réinscription.

*Isabelle RIEHL
Assistante de Direction*